

AFFAIRE 2005/01/1

Augmentation des tarifs 2005

Evolution tarifaire 2005 – Tarifs horaires.

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires présenté en conseil d'administration du 14 décembre 2004, les tarifs horaires des parcs de stationnement resteront inchangés en 2005. Cette mesure vise prioritairement à favoriser le retour vers le centre ville des clients des commerces bordelais.

Evolution tarifaire 2005 – Tarifs Abonnements

Les tarifs relatifs aux abonnements délivrés par PARCUB, mis en œuvre dès le mois de mai 2004, sont particulièrement attractifs et pour certains extrêmement bas notamment en ce qui concerne les parcs de périphérie. A ce jour, le prix de l'abonnement mensuel permanent est déterminé par la situation géographique du parc de stationnement. La différence de prix de l'abonnement permanent entre chaque zone est de 33.33%.

- Hyper Centre ville (90 € TTC),
- Centre ville (60 € TTC)
- Périphérie soit hors boulevard (30 € TTC).

Le prix de l'abonnement résident correspond à 50% du prix de l'abonnement permanent de référence.

Les tarifs abonnement 2005 des parcs auto seront effectifs au 1^{er} mars 2005 pour tous les contrats mensuels ainsi que pour les nouvelles souscriptions et à la date anniversaire du contrat pour les autres périodicités.

Les tarifs ici proposés sont ceux de 2004 actualisés pour tenir compte de l'inflation.

Zone 1

Hyper Centre ville	Tarif Mensuel 2004	Indexation à 2,2 %	Tarif 2005 Arrondi au 1/10 le plus proche
Permanent	90,00 €	91,98 €	92,00 €
Résident	45,00 €	45,99 €	46,00 €

Zone 2

Périphérie	Tarif Mensuel 2004	Indexation à 2,2 %	Tarif 2005 Arrondi au 1/10 le plus proche
Permanent	30,00 €	30,66 €	30,70 €
Résident	15,00 €	15,33 €	15,35 €

Zone 3

Centre ville	Tarif Mensuel 2004	Indexation à 2,2 %	Tarif 2005 Arrondi au 1/10 le plus proche
Permanent	60,00 €	61,32 €	61,30 €
Résident	30,00 €	30,66 €	30,65 €

Tous les autres tarifs de PARCUB restent inchangés et en conformité avec les délibérations précédemment adoptées.

Les conclusions, mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 25 janvier 2005.

**Pour expédition conforme
Le président**

Serge LAMAISON